

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac

Le :

Et

Publication ou notification du :

13/11/2023

L'an 2023, le 8 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 31/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/10/2023.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Gérard, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLENGUEZ Régine à M. GÉRON Marcel, VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid

Excusé(s) : Mme VARACHAUD Annie, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2023-12-02 – Motion pour l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le CPER (Contrat de Plan Etat Région) 2023-2027 :

Les usagers, élus locaux, entreprises du secteur, sont mobilisés pour la mise à deux fois deux voies du tronçon Ouest de la RN 141, entre Malvieille et Hiersac. Les premières études ont été effectuées depuis de nombreuses années, les actualisations sont en cours, et nous alertons régulièrement les services de l'Etat pour que la réalisation des travaux soit planifiée d'urgence. Nous souhaitons, pour cela, qu'ils soient inscrits dans le « volet mobilités » du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2023-2027.

Le courrier adressé par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région le 22 septembre 2023 conforte les inquiétudes manifestées depuis plusieurs mois, puisque le volet « mobilités » de CPER ne prévoirait que la réalisation des études pour la déviation Malvieille-Hiersac de la RN141, avec un cofinancement de 50% qui reste à déterminer.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- DE MANIFESTER SON DESACCORD avec la répartition des crédits proposée par la Région et l'Etat dans le volet « mobilités » du CPER 2023-2027 ;
- DE DEMANDER, en sus des études, l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le volet « mobilités » du CPER 2023-2027, ainsi que l'inscription des études pour le tronçon entre Cognac et Chérac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID : 016-211603592-20231108-2023_12_02-DE



- **MANIFESTE SON DESACCORD** avec la répartition des crédits proposée par la Région et l'Etat dans le volet « mobilités » du CPER 2023-2027 ;
- **DEMANDE**, en sus des études, l'inscription des travaux de la déviation Malvieille-Hiersac de la RN 141 dans le volet « mobilités » du CPER 2023-2027, ainsi que l'inscription des études pour le tronçon entre Cognac et Chérac.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/11/2023

